

CONFÉDÉRATION POUR LE RAYONNEMENT ÉTUDIANT EN INGÉNIERIE AU QUÉBEC

AFFAIRES ÉTUDIANTES

**Mémoire rédigé dans le cadre du
renouvellement de la Politique québécoise de
la jeunesse**



La Confédération pour le rayonnement étudiant en ingénierie au Québec (CRÉIQ) est le regroupement des 14 associations étudiantes en ingénierie au Québec, totalisant plus de 20 000 étudiants et étudiantes.

Fondée il y a plus de 30 ans, elle a comme mandat de protéger, défendre et promouvoir les intérêts, l'accomplissement et le développement de ses associations membres. Elle se charge de promouvoir le respect des valeurs partagées par les étudiantes et étudiants en ingénierie au niveau des connaissances, du savoir-agir et du savoir-être, de l'éthique et de la compétence, et ce, tant sur le plan professionnel que personnel. Elle a aussi pour but de s'assurer que ses membres étudiants obtiennent une formation de qualité qui les prépare réellement à leur future pratique de l'ingénierie.

Enfin, elle encourage l'avancement et le rayonnement des sciences et de l'ingénierie par ses activités, autant auprès des étudiants et étudiantes qu'auprès du public. Elle organise également deux événements annuels d'envergure : la Compétition québécoise d'ingénierie et les Jeux de génie.

Rédaction

Anne-Sophie Lachapelle, Administratrice de la CRÉIQ et vice-présidente aux affaires externes de l'AEETS (Association étudiante de l'École de technologie supérieure) (2015-2016)

Révision

Romain Gayet, Président de la CRÉIQ (2015-2016)
Guillaume Fortin, Vice-président aux affaires étudiantes de la CRÉIQ (2015-2016)

Adoption

1^{er} Congrès régulier, Trois-Rivières, 13 septembre 2015

© Tous droits réservés – CRÉIQ 2015

Confédération pour le rayonnement étudiant en ingénierie au Québec
Quebec Confederation for Engineering Student Outreach

www.creiq.qc.ca | www.qceso.qc.ca

Liste des recommandations

Recommandation 1 :

Que la prochaine Politique jeunesse québécoise ait comme objectif que les campus universitaires québécois disposent des ressources nécessaires pour traiter eux-mêmes les cas de problèmes de santé mentale, ainsi que pour soutenir et inclure les étudiant(e)s aux prises avec de tels problèmes.

Recommandation 2 :

Que la prochaine Politique jeunesse québécoise ait comme objectif que les campus universitaires québécois deviennent des milieux de vie propices à une bonne santé mentale, grâce à des changements tels que ceux que les experts en la matière suggèrent de mettre en place.

Recommandation 3 :

Que la prochaine Politique jeunesse québécoise inclut les Ordres professionnels en tant qu'instance décisionnelle à laquelle les jeunes doivent avoir accès, grâce à un siège réservé à un représentant étudiant.

Recommandation 4 :

Que la prochaine Politique jeunesse québécoise ait comme objectif que le Secrétariat à la jeunesse accompagne les Ordres professionnels dans le recrutement de jeunes au sein de son conseil d'administration, tout comme dans la formation et l'inclusion de ceux-ci.

Recommandation 6 :

Que la prochaine Politique jeunesse québécoise inclue l'implication et l'engagement dans les associations étudiantes facultaires dans ses mesures pour reconnaître l'engagement citoyen et les activités parascolaires et promouvoir ceux-ci.

Recommandation 7 :

Que la prochaine Politique jeunesse québécoise ait comme objectif que le Secrétariat à la jeunesse accompagne le milieu universitaire pour améliorer les mesures de reconnaissance et de facilitation de l'implication dans les associations étudiantes facultaires.

Table des matières

LISTE DES RECOMMANDATIONS	3
TABLE DES MATIÈRES.....	4
INTRODUCTION.....	5
LA SANTÉ MENTALE EN MILIEU UNIVERSITAIRE.....	6
LA PLACE DES JEUNES AU SEIN DES ORDRES PROFESSIONNELS.....	10
LA VALORISATION DE L'IMPLICATION ÉTUDIANTE	14
CONCLUSION	17
BIBLIOGRAPHIE.....	18

Introduction

Afin de porter la voix de ses associations étudiantes et de leurs étudiants et étudiantes auprès du Secrétariat à la jeunesse, la CRÉIQ a décidé de transmettre son mémoire rédigé dans le cadre de la consultation en vue du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse et de sa Stratégie d'action jeunesse. Représentant les quelques 20 000 étudiants et étudiantes en ingénierie de premier cycle au Québec, la CRÉIQ souhaite mettre de l'avant des enjeux dernièrement traités par ses associations étudiantes et chers à leurs yeux, plus particulièrement la question de la santé mentale étudiante, la place des jeunes au sein des ordres professionnels et la reconnaissance de l'implication étudiante.

En soutenant leurs étudiantes et étudiants affectés par des problématiques liées à la santé mentale et en étant à l'écoute de leurs besoins ou en ayant travaillé de concert avec des professionnels de cet enjeu, des associations étudiantes de la CRÉIQ ont été sensibilisées à cette réalité. De plus, de par leurs rôles au sein de leur université et en tant que membres d'un regroupement national, celles-ci sont plus que conscientes des bienfaits de l'implication étudiante en tant qu'initiation à la participation citoyenne et comme activité parascolaire. Enfin, c'est entre autres grâce à leur engagement étudiant au sein des associations étudiantes que les représentantes et représentants étudiants siégeant à la CRÉIQ sont convaincus de l'importance de la place des jeunes au sein des Ordres professionnels.

Les recommandations émises sont issues de problématiques observées chez les étudiantes et étudiants en ingénierie. Elles concernent toutefois aussi ceux et celles n'étudiant pas dans une faculté ou université en ingénierie. Les recommandations de ce mémoire visent à améliorer la qualité de vie des jeunes, même au-delà de la population des étudiants en génie, et il est important que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse s'y attarde.

La santé mentale en milieu universitaire

Les troubles de santé mentale constituent une réelle problématique affectant toutes les sphères de la société québécoise. Dans les dernières années, le problème s'est montré encore plus visible et les indicateurs démontrent que les services de consultation sont de plus en plus sollicités. Par exemple, le nombre de visites aux urgences pour les problèmes de santé mentale a augmenté d'environ 130 % au Québec entre 2008 et 2012 et de 150 % à Montréal (McVey, Douglas Mental Health University Institute, 2013). Il n'est pas difficile de croire que cette hausse de consultation est apparue entre autres grâce au succès des campagnes de sensibilisation. Depuis 2008, le Ministère de la Santé et des Services sociaux mène des campagnes de sensibilisation visant à contrer les stéréotypes liés aux maladies mentales, telles que la dépression et les troubles anxieux, et des gens peuvent ainsi être plus portés à aller chercher de l'aide, lorsque nécessaire.

La sphère universitaire n'est pas épargnée par cette problématique. Étant donné la réalité démographique de leurs communautés, les universités sont aux prises avec des défis en matière de santé mentale. En effet, les jeunes sont particulièrement vulnérables aux problèmes de santé mentale, entre autres puisqu'ils sont affectés par les nombreux changements qu'ils traversent. Quant aux universitaires, plus précisément, ils évoluent dans un environnement exigeant et sont souvent accablés par la précarité financière, deux autres importants déterminants sociaux de la santé mentale (Association canadienne pour la santé mentale – Québec, 2014). Il est à noter que « près d'un tiers des étudiants de premier cycle inscrits à temps plein n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins de subsistance et d'études » (FEUQ, 2015). Le stress relié à leur entrée dans le milieu professionnel et à leur futur en général s'y ajoute. Qui plus est, les universités doivent composer avec le fait que 75 % des troubles de santé mentale apparaissent pour la première fois avant l'âge de 24 ans (McVey, Douglas Mental Health University Institute, 2013). Certaines données sont d'ailleurs explicites : selon la FEUQ (2015), « on compte une proportion de 10,4 % de la population universitaire de premier cycle à temps plein qui a déclaré avoir une déficience non reconnue par l'AFE ».

Certains autres chiffres parlent également d'eux-mêmes. Par exemple, au Centre de Service de Santé Mentale de l'Université McGill, la quantité de patientes et patients traités s'est multipliée par 10 entre 2005 et 2012 (Le Délit, 2012).

De façon plus particulière, les facultés d'ingénierie doivent composer avec une réalité qui leur est propre, leurs étudiant(e)s au baccalauréat étant à 84 % des hommes (Ingénieurs Canada, cité par La Presse, 2012). Or, il est connu que les hommes ont tendance à moins consulter que les femmes lorsqu'ils vivent une détresse psychologique, à 13 % seulement contre 19 % chez les femmes, selon une étude de 2005 sur la santé des hommes au Québec (Tremblay, Cloutier, Antil, Bergeron, Lapointe-Goupil). Puisque le fait d'éviter de chercher de l'aide peut mener à une détresse plus soudaine et plus difficile à traiter, il est peu surprenant que cet enjeu soit vécu de façon importante sur les campus des associations de la CRÉIQ. D'ailleurs, pour les membres de l'une d'entre elles, les délais d'attente pour un premier rendez-vous auprès d'un psychologue sont de six à huit semaines. En plus, plusieurs associations de la CRÉIQ rapportent des augmentations des nombres de cas, légers comme lourds, souvent causés par la détresse académique ou l'anxiété.

Soutenir plus efficacement, directement sur les campus, les jeunes concernés par de tels problèmes aurait un impact plus que significatif sur la jeunesse québécoise, évitant certaines situations alarmantes. Il faut que la problématique soit traitée, et la CRÉIQ n'est d'ailleurs pas la seule à en arriver à cette conclusion. L'Ombudsman de l'Université de Montréal, par exemple, dresse le même constat. Dans son dernier rapport, il y est écrit que « les problèmes de santé mentale [...] semblent [...] en hausse à l'Université depuis quelques années et leur gestion constitue un défi quotidien pour les membres du personnel ayant à les traiter » (Ombudsman de l'Université de Montréal, 2015). Ainsi, cet enjeu est celui qu'il a choisi en tant que thématique à mettre en lumière cette année. L'Ombudsman explique que dans certaines situations, le manque de ressources mène jusqu'à l'exclusion d'individus en cas de détresse psychologique. Ce problème se retrouve aussi soulevé par des intervenants dans certaines facultés de génie. Par exemple, l'Ombudsman de l'École Polytechnique de Montréal a souligné des inquiétudes similaires dans ses rapports annuels de 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

Souvent, les étudiantes et étudiants aux prises avec de tels problèmes s'isolent, se négligent, sont agressifs, surmènent le système administratif de l'université et obtiennent de piètres résultats académiques. Ces situations sont non seulement épuisantes pour le personnel sollicité de façon parfois inadéquate, mais consiste aussi en des drames humains, le bien-être de ces jeunes en étant affecté. De surcroît, il devient coûteux pour les universités et la société de traiter le problème en réaction plutôt qu'en amont.

Aussi, selon le National College Health Assessment, plus les difficultés s'échelonnent sur le long terme, plus elles sont susceptibles d'affecter les résultats académiques et donc la continuité du cheminement des étudiantes et étudiants. Encore plus dans le contexte démographique actuel où il faut favoriser la persévérance scolaire auprès de la relève, la CRÉIQ estime qu'il faut faire le choix de donner aux professionnels de demain les outils nécessaires à l'acquisition de leurs compétences et connaissances, à leur développement personnel et à un dépassement de soi. Il est important que la prochaine Politique jeunesse québécoise ait comme objectif d'augmenter les ressources pour éviter la marginalisation des élèves pris dans ce genre de situation. Aussi, des ressources doivent être mises en place pour accommoder les élèves atteints de troubles psychologiques et psychiatriques et leur permettre de consulter des spécialistes.

Bien que plusieurs initiatives gouvernementales visant à contrer cette problématique aient déjà été mises en place et que la CRÉIQ salue le travail fait jusqu'à présent, la problématique existe toujours et prend de l'ampleur. Le taux d'universitaires en situation de problèmes mentaux étant en constante croissance, la CRÉIQ considère que les ressources pour ces élèves sont insuffisantes.

Malgré le programme *Sentinelles* issu de la précédente stratégie jeunesse, les cliniques et services de soins psychologiques du milieu universitaire sont insuffisants, car rapidement saturés ou mal équipés. Parfois, on n'y retrouve que des services de soutien à la réussite. Ou encore, tel que l'ont recensé des associations de la CRÉIQ sur leur campus, il existe des cas où les problématiques de leurs membres s'aggravent à cause des délais d'attente trop longs pour obtenir une consultation. Parfois même, étant donné un manque de ressources pour répondre aux besoins de la population étudiante, les résultats scolaires sont utilisés comme critère d'admissibilité pour obtenir de l'aide, l'élève ne pouvant être reçu par un psychologue si ses notes ne sont pas en chute.

Il y a donc couramment un nombre insuffisant d'experts pour le traitement des tels troubles. Or, les institutions d'enseignement supérieur se doivent d'être perçues comme sécurisantes pour une personne vulnérable, puisqu'il s'agit d'un important milieu de vie. Encore une fois, les ressources doivent être plus efficaces et adéquates et doivent être d'autant plus disponibles et accessibles pour éloigner la possibilité de décrochage scolaire. Les services aux étudiants (SAÉ) étant souvent laissés à eux même en ce qui a trait aux problématiques de santé mentale, il faut leur offrir les ressources nécessaires pour agir auprès des cas qui ont besoin d'aide.

Toutefois, un travail doit aussi être fait en amont du problème afin d'éviter l'aggravation de cas de détresse psychologique, mais aussi leur apparition. Le réseau de *Sentinelles* est un exemple de stratégie très utile, mais bien plus doit être fait pour réagir au problème. Pour cela, l'expertise des services aux étudiants ou celle d'une expertise externe s'avère nécessaire. Le guide *Post-Secondary Student Mental Health: Guide to a Systemic Approach* rédigé grâce à une collaboration entre l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) et l'Association des services aux étudiants des universités et collèges du Canada (ASEUCC), est très pertinent pour comprendre ce que nécessite le travail en amont. Il présente des pratiques afin de faire d'un campus universitaire un lieu propice à une bonne santé mentale. La CRÉIQ est d'avis que leurs recommandations, tout comme celles de l'Ombudsman de l'Université de Montréal, devraient être appliquées dans les universités québécoises.

Recommandation 1 :

Que la prochaine Politique jeunesse québécoise ait comme objectif que les campus universitaires québécois disposent des ressources nécessaires pour traiter eux-mêmes les cas de problèmes de santé mentale, ainsi que pour soutenir et inclure les étudiant(e)s aux prises avec de tels problèmes.

Recommandation 2 :

Que la prochaine Politique jeunesse québécoise ait comme objectif que les campus universitaires québécois deviennent des milieux de vie propices à une bonne santé mentale, grâce à des changements tels que ceux que les experts en la matière suggèrent de mettre en place.

Dans la précédente stratégie jeunesse du Secrétariat, les centres jeunesse étaient particulièrement visés par les initiatives de soutien à la santé mentale. Cet objectif est noble et n'est pas à mettre de côté, mais les campus universitaires sont aujourd'hui à prioriser également. Ce sont des lieux importants pour le Secrétariat dans l'atteinte de plusieurs de ses objectifs, et de nouvelles mesures doivent s'adresser à la communauté étudiante. En tant que société voulant se doter de professionnels sains d'esprit pour former l'expertise de demain, il faut cibler la communauté étudiante universitaire par des mesures concrètes d'amélioration des ressources disponibles pour les problèmes psychologiques.

La place des jeunes au sein des Ordres professionnels

L'importance de donner une voix aux jeunes dans les débats démocratiques est indéniable et avouée comme un des objectifs de la future Politique jeunesse. Dans les années à venir, la génération de jeunes travailleurs aura un grand rôle à jouer étant donné les changements démographiques importants en cours. Ils et elles seront moins nombreux à entrer sur le marché que ceux qui en sortent, et le Québec souhaite offrir un milieu de travail à leur image pour les prochains travailleurs et travailleuses. Afin d'y arriver, les Ordres professionnels sont un lieu décisionnel à ne pas négliger dans les travaux du Secrétariat à la jeunesse. En effet, ils encadrent des professions qu'exerceront bientôt des étudiants et étudiantes.

Évidemment, le conseil d'administration est une instance majeure à viser lorsqu'on souhaite offrir à la jeunesse la chance de s'exprimer dans un organisme, surtout lorsqu'elle est concernée par les décisions qui y sont prises.

C'est justement le cas des Ordres professionnels, qui encadre chacun une profession pour garantir la sécurité du public. En effet, les professionnels doivent offrir des services répondant aux normes de qualité et d'intégrité de la profession, et chaque Ordre professionnel possède des pouvoirs à cet égard qui constituent autant de garanties pour la protection du public (Office des professions du Québec, 2015).

Des exemples probants de l'importance d'un Ordre professionnel dans le façonnement de la profession qu'ils encadrent et de ses tenants et aboutissants sont nombreux. Ils agissent auprès des milieux de la pratique de leur profession, participent à son évolution et se préoccupent de la formation de base des professionnels. Aussi, ils réglementent la formation continue pour le développement des compétences de leurs membres, encadrent le développement professionnel, promeuvent leur profession et contribuent aux débats de société.

En plus de pouvoir se prononcer sur sa profession, il faut que la jeunesse s'exprime sur son Ordre professionnel en tant que tel. À cette fin, rien n'égale une place votante sur le conseil d'administration d'un Ordre. Parfois, certains changements que traite le conseil d'administration sont majeurs, et modifient le visage de l'Ordre dont héritera la relève. À titre d'exemple, dans les deux dernières années, l'Ordre des Ingénieurs a redéfini sa mission en la recentrant vers la protection du public, a dû faire un choix entre abolir ou maintenir ses comités

régionaux et a dû traiter les demandes de son Assemblée générale au sujet de la cotisation annuelle des ingénieurs et de l'assurance responsabilité professionnelle. La longue liste continue, puisqu'il s'est aussi autant penché sur la refonte de la loi sur les ingénieurs et sur les processus de consultation de ses membres.

Sans porter aucun jugement sur les décisions prises par l'OIQ, il apparaît cependant indéniable à la CRÉIQ que les jeunes doivent avoir leur place en tant qu'administrateurs au sein de leur Ordre professionnel. Ceci n'est pas possible sans une refonte des lois professionnelles, et cette révision de la loi est malheureusement reportée sans cesse depuis plusieurs années. Pourtant, il importe que ceux à qui il reste le plus d'années de carrière devant eux en tant que membre d'un Ordre professionnel puissent s'exprimer sur le futur de celui-ci et participer au modelage de ses règlements, en siégeant sur une telle instance stratégique. Il est en effet très important que la jeunesse puisse prendre parole d'elle-même, et qu'elle ne laisse une autre génération décider à sa place, et ce, parce que les moyens pour s'exprimer ne sont pas à sa disposition.

Heureusement, la situation à l'Ordre des Ingénieurs est encourageante. Le comité de liaison entre la CRÉIQ, l'OIQ et les doyens des facultés de génie, type de comité plutôt rare, permet à la CRÉIQ d'atteindre certains de ses objectifs. C'est un pas dans la bonne direction, mais il y a certainement un manque à gagner pour les jeunes de ne pas avoir une voix de façon plus formelle. Actuellement, on retrouve un seul Ordre réservant un poste à la jeunesse sur les 46 assujettis au Code des professions. C'est un constat désolant, mais encourageant, car celui-ci témoigne de la faisabilité de l'inclusion de la jeunesse sur les conseils d'administration des Ordres professionnels. En outre, il existe bien déjà chez quelques Ordres professionnels un comité de consultation étudiante ou encore un Comité Jeunesse pour l'intégration des nouveaux diplômé(e)s, mais ceux-ci n'ont pas de réel pouvoir au sein des instances formelles.

Avenant le cas où un seul siège serait réservé à un jeune sur les conseils d'administration des Ordres professionnels, il importe qu'il soit un étudiant nommé par ses pairs. Et ce, pour diverses raisons. Premièrement, considérant que la qualité de sa formation a un très grand impact sur l'expertise et la compétence d'un professionnel, l'Ordre se doit d'avoir un point de vue récent et exact sur la situation de l'enseignement, surtout dans un domaine telle l'ingénierie où les technologies utilisées changent rapidement. Ainsi, le meilleur moyen d'obtenir ce point de vue est d'inclure un étudiant ou une étudiante aux processus décisionnels, au même titre

que les autres administrateurs et administratrices. Il en est sensiblement de même en ce qui a trait aux enjeux concernant l'accès à la profession et le soutien aux futurs et nouveaux membres. Deuxièmement, le fait d'octroyer un siège à un administrateur ou une administratrice étudiant(e) est un avantage supplémentaire pour la jeunesse dans le cas de certains Ordres professionnels, s'il est recommandé par un regroupement étudiant représentant l'ensemble des futurs professionnels encore sur les bancs des universités. Ainsi, cet administrateur ou administratrice représente le corps étudiant dans son ensemble, ce qui est, dans le cas des ingénieur(e)s par exemple, 20 000 jeunes de plus qui s'expriment. Effectivement, les étudiants et étudiantes n'ont actuellement pas la possibilité ni de voter ni de s'exprimer lors des scrutins, des assemblées et des instances des Ordres. Finalement, être ainsi recommandé augmente la redevabilité de cet administrateur, et garantie qu'il connaît mieux les rouages du fonctionnement d'un Ordre professionnel et du réseau universitaire ainsi que les principaux enjeux des étudiant(e)s de partout au Québec. Tout comme il aura au moins fait ses preuves et développé des aptitudes nécessaires pour siéger en tant qu'administrateur ou administratrice.

Dans une optique où la prochaine politique jeunesse veut préparer les jeunes au marché du travail, ils doivent pouvoir s'exprimer sur les questions les concernant en tant qu'étudiant(e)s ou en tant que futurs professionnels. Ou encore, être en mesure de faire monter des enjeux importants à l'ordre du jour du conseil d'administration et d'utiliser leur fonction d'administrateur pour faire avancer un dossier en dehors de l'instance. Par exemple, le dossier de la transition que représente l'entrée sur le marché du travail. Cela aidera aussi à définir un marché de l'emploi qui leur ressemble.

Les autres avantages d'instaurer des places pour les jeunes au sein des Ordres professionnels sont nombreux. Par exemple, pour en arriver à faire des jugements éclairés, il est important d'user des avantages d'une diversité des opinions. Cela est possible en favorisant l'inclusion des groupes qui sont actuellement en minorité sur les conseils d'administration. Effectivement, la qualité d'un raisonnement peut être améliorée par un contraste entre les travailleuses et travailleurs expérimentés et les futurs professionnels. Il s'agit donc d'ouvrir le dialogue intergénérationnel pour favoriser la multiplication des points de vue avant la prise de décision.

Une réflexion importante à mener est la façon dont les organismes doivent se préparer pour recevoir la jeunesse. La vision du Conseil canadien pour la diversité administrative à cet égard est de modifier la façon de recruter des administrateurs et administratrices, ce qui serait une mesure supplémentaire à l'offre d'un siège réservé à un ou une jeune. Des formations pour rattraper les années passées autour de la table par les autres administrateurs sont évidemment l'une des autres avenues possibles. Le Secrétariat serait fortement utile et pertinent pour accompagner les Ordres professionnels à opérer ce changement.

La contribution des jeunes travailleurs et travailleuses au milieu professionnel n'était pas une des priorités de la dernière Politique Jeunesse. Pour la prochaine, le moyen identifié afin de concrétiser l'apport des jeunes est celui de les inclure aux prises de décisions de leur Ordre professionnel. En conclusion, comme démontré ci-dessus, la CRÉIQ est convaincue de l'importance pour tout corps professionnel d'inclure la voix étudiante à son conseil d'administration.

Recommandation 3 :

Que la prochaine Politique jeunesse québécoise inclut les Ordres professionnels en tant qu'instance décisionnelle à laquelle les jeunes doivent avoir accès, grâce à un siège réservé à un représentant étudiant.

Recommandation 4 :

Que la prochaine Politique jeunesse québécoise ait comme objectif que le Secrétariat à la jeunesse accompagne les Ordres professionnels dans le recrutement de jeunes au sein de son conseil d'administration, tout comme dans la formation et l'inclusion de ceux-ci.

La valorisation de l'implication étudiante

Les regroupements valorisant l'implication étudiante les plus connus de la CRÉIQ sont évidemment les associations étudiantes des facultés et écoles de génie. La CRÉIQ et ses associations membres reposant sur le travail de nombreux bénévoles dévoué(e)s, les bienfaits et l'importance de l'implication dans le milieu associatif universitaire sont très bien connus de ses élu(e)s.

Avant tout, les associations étudiantes universitaires travaillent dans les meilleurs intérêts de leurs membres et améliorent leurs conditions de vie. Certaines se concentrent sur l'offre de service aux membres comme l'organisation d'événements sociaux, culturels ou éducatifs. Ceci, afin que leurs membres puissent bénéficier d'un cercle social élargi et puissent participer à des activités répondant à leurs besoins de divertissements pour traverser les années universitaires dans un contexte intéressant et stimulant. Et afin que quelques services leur rendent la vie d'étudiant(e)s plus agréable ou répondent à certains de leurs besoins extrascolaires. D'autres associations travaillent aussi activement à faire la représentation pour promouvoir les intérêts de leurs membres à l'échelle de leur campus universitaire ou au niveau politique et national. En portant la voix des membres qu'elles représentent, ces associations travaillent à résoudre leurs problèmes, mais aussi à améliorer leurs parcours universitaires. Il est vital que la participation au sein des associations étudiantes locales soit valorisée et encouragée. En effet, peu d'organismes peuvent faire valoir de tels accomplissements qui soutiennent le Québec dans l'atteinte de plusieurs objectifs stratégiques pour la jeunesse. En matière d'offre de services, les universités n'accomplissent pas des mandats tels ceux relevés par les associations étudiantes, pourtant ceux-ci sont plus qu'importants. De plus, très rares sont les organisations qui expriment la voix de la jeunesse par des activités de représentation, et il importe de les soutenir et d'inciter les jeunes à s'y impliquer. Pour résumer, les associations étudiantes ont un effet bénéfique et constructif sur l'environnement qu'est le milieu scolaire grâce à la tenue d'activités, une offre de services et des revendications qu'elles font valoir pour le bien de leur population étudiante.

Également, l'engagement associatif étudiant permet à l'individu qui s'implique de développer son sentiment d'appartenance à son institution, son sens des responsabilités, de l'engagement pour le bien collectif, et bien plus. C'est le type de conditions qui, d'ordinaire, contribue à la persévérance scolaire. Bien

évidemment, l'élu(e) d'une association étudiante développera durant son mandat beaucoup de compétences complémentaires à l'enseignement qu'il reçoit, particulièrement dans une formation d'ingénieur où peu de crédits sont alloués à l'enseignement des qualités qui se développent à travers l'implication étudiante.

De plus, les associations étudiantes sont formées d'élu(e)s et orientées par des décisions collectives votées en assemblée ou au scrutin universel. La promotion de ce modèle permet de sensibiliser la communauté étudiante aux processus démocratiques de la société. Peu d'associations étudiantes, toutes professions confondues, ont une expertise et des ressources pour sensibiliser les jeunes à l'importance de voter durant les élections gouvernementales comme l'ont par exemple les Forums jeunesse. Cependant, elles s'appliquent toutes à solliciter les votes lors des élections des représentants étudiants et mobilisent avant une assemblée générale, chose souvent difficile. La comparaison entre l'expression démocratique dans une association étudiante et la société est possible pour les étudiants. Souvent, pour les plus jeunes, exprimer son vote au sein d'une association étudiante est la première expression de démocratie vécue. C'est pourquoi il ne faut pas seulement valoriser le travail des associations étudiantes facultaires, mais aussi encourager les étudiant(e)s à s'y intéresser, en tant que lieu décisionnel où siège la jeunesse et en tant que qu'organisation démocratique.

En bref, s'investir dans une association étudiante, c'est faire de son activité parascolaire et de son bénévolat un engagement citoyen pour l'amélioration de la condition de vie des étudiants. Et même de l'environnement dans lequel ils poursuivent leurs études. Ces effets positifs se font ressentir par l'individu qui s'implique, mais aussi par la communauté des membres. Ainsi, cet individu devient un acteur ou actrice du développement de la communauté à l'échelle locale. Il s'initie aussi à la participation citoyenne, en plus d'acquérir des aptitudes nécessaires pour s'engager en tant que citoyen et de développer le goût de le faire. Enfin, de telles expériences permettent de se rendre compte du pouvoir de changement que des regroupements peuvent avoir, même au niveau national.

Le mandat d'une association étudiante peut donc être vaste et complet, et représenter un engagement majeur pour les exécutants et exécutantes qui décident de s'y investir. L'ampleur de la charge de travail liée à l'engagement étudiant dans une association peut représenter plus d'investissement que les propres études en ingénierie de l'élève. En plus de provoquer des enjeux de conciliation, ce travail n'attire que peu de gratitude et est donc souvent vu comme une activité

superflue. Sachant que la reconnaissance est un incitatif majeur de la motivation à l'accomplissement, son absence est considérablement limitative. Ainsi, il faut faire en sorte que les programmes de reconnaissances de la participation citoyenne ciblent aussi l'implication dans les associations étudiantes. La CRÉIQ est persuadée que si le Secrétariat à la jeunesse inclut dans la prochaine Politique jeunesse la promotion de l'engagement au sein des associations étudiantes, cela fera en sorte qu'il atteindra certains de ses objectifs plus efficacement. Le Secrétariat devrait à la fois reconnaître l'implication dans ces associations facultaires, et proposer des mesures de valorisation aux universités et les inciter à les appliquer. Les mesures actuellement en place sont peu uniformes d'une université à l'autre, certaines pouvant être améliorées, et de nouvelles pouvant être mises en place.

La précédente Politique jeunesse visait à promouvoir les activités parascolaires de type culturelles et sportives. Le Gala Forces AVENIR est un autre exemple de mesure efficace, une action concrète pour reconnaître les projets d'engagement étudiant, une mesure à saluer. Certains membres de la CRÉIQ sont d'ailleurs engagés dans des regroupements sportifs, culturels, technologiques et mêmes internationaux. Toutefois, les initiatives et l'engagement issus du travail des exécutants et exécutantes d'une association étudiante n'ont pas été reconnus dans les dernières années, et le renouvellement de la Politique serait l'occasion de le faire.

Recommandation 6 :

Que la prochaine Politique jeunesse québécoise inclue l'implication et l'engagement dans les associations étudiantes facultaires dans ses mesures pour reconnaître l'engagement citoyen et les activités parascolaires et promouvoir ceux-ci.

Recommandation 7 :

Que la prochaine Politique jeunesse québécoise ait comme objectif que le Secrétariat à la jeunesse accompagne le milieu universitaire pour améliorer les mesures de reconnaissance et de facilitation de l'implication dans les associations étudiantes facultaires.

Conclusion

L'objectif de ce mémoire est d'aider le Secrétariat à la jeunesse à cerner des façons de soutenir les jeunes et d'améliorer leurs conditions de vie. Axé vers les étudiants et étudiantes en ingénierie, les recommandations de la CRÉIQ s'appliquent évidemment à des étudiants et étudiantes des autres domaines. Elles concernent des enjeux jugés prioritaires de par l'importance dont ils revêtent et l'impact qu'ils ont sur les membres des associations étudiantes de la CRÉIQ.

Intervenir pour résoudre des problèmes de santé mentale, permettre aux jeunes de s'exprimer au sein de leurs Ordres professionnels et valoriser l'engagement que représente une implication dans des associations étudiantes sont autant de moyens de parvenir à offrir à la jeunesse québécoise de meilleures possibilités quant à leur avenir.

Sans s'y restreindre, la prochaine Politique jeunesse québécoise aura évidemment de nombreux autres travaux à mener pour atteindre des objectifs ayant un impact positif. Par exemple, l'intégration des étudiants étrangers sur le marché de l'emploi et durant leurs études est en soi un défi, tout comme l'augmentation de la mobilité étudiante au sein du Québec et du Canada. Augmenter le nombre de jeunes entrepreneurs innovant et réussissant, ou favoriser la présence des femmes dans des milieux typiquement masculins tel celui de l'ingénierie sont d'autres exemples. Au chapitre de la santé et de l'environnement, il importe de favoriser de saines habitudes de transport et mettre en place des mécanismes pour augmenter l'accessibilité des jeunes aux modes de transports actifs et de transports en commun dans les villes universitaires.

En espérant que des mesures significatives seront mises en place dans les prochaines années, la CRÉIQ est heureuse de transmettre ses réflexions sur la jeunesse au Secrétariat à la jeunesse et offre sans équivoque tout le soutien qu'il pourrait lui être demandé.

Bibliographie

American College Health Association - National College Health Assessment. (s.d.) Site web dans son ensemble. (<http://www.achancha.org/>)

Association canadienne pour la santé mentale – Québec. (2014). Déterminants sociaux de la santé. Repéré à <http://acsm.qc.ca/sante-mentale/determinants>

Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) et Association des services aux étudiants des universités et collèges du Canada (ASEUCC). (2013). *Post-Secondary Student Mental Health: Guide to a Systemic Approach*. Repéré à http://www.cacuss.ca/_Library/PSSMH/PSSMH_GuideToSystemicApproach_CACUS-S-CMHA_2013.pdf

Côté, N. (2012, 8 novembre). Le génie au féminin : lentement, mais sûrement. *La Presse*. Repéré à <http://affaires.lapresse.ca/portfolio/ingenieurs/201211/08/01-4591645-le-genie-au-feminin-lentement-mais-surement.php>

Descary, P. (2015). *Rapport annuel de l'Ombudsman de l'Université de Montréal, 2013-2014*. Repéré à http://www.ombuds.umontreal.ca/documents/Rapport_annuel_ombudsman_UdeM_2013-2014_web_000.pdf

Devaux, F. (2012, 2 octobre). La dépression étudiante. *Le Délit*. Repéré à <http://www.delitfrancais.com/2012/10/02/la-depression-etudiante/>

École Polytechnique de Montréal. (2015). Ombudsman - Rapports annuels. Repéré à <http://www.polymtl.ca/ombudsman/rapports/rapports.php>

FEUQ. (2015). Rapport d'enquête Sources et modes de financement des étudiants

Forces Avenir. (2015). Site web dans son ensemble. (<http://www.forcesavenir.qc.ca/fr/>)

Institut universitaire en santé mentale Douglas (2015). La santé mentale des étudiants : McGill en fait une priorité. Repéré à <http://www.douglas.qc.ca/news/1231>

McGill Reporter Staff (2013, 20 novembre). Mental health: McGill tackles a widespread community issue. *McGill Reporter*. Repéré à <http://publications.mcgill.ca/reporter/2013/11/mental-health-mcgill-tackles-a-widespread-community-issue/>

McVey, L. (2013, 12 novembre) *Discours d'ouverture*. Communication présentée à la rencontre annuelle conjointe du Sénat et du comité de direction de l'Université McGill.

Office des professions du Québec. (2015). Site web dans son ensemble. (<http://www.opq.gouv.qc.ca/accueil/>)

Ordre des Ingénieurs du Québec. (2015). Site web dans son ensemble. (<http://www.oiq.qc.ca/>)

Secrétariat à la jeunesse. (2015). *Ensemble pour les générations futures – Politique québécoise de la jeunesse – Document de consultation*. Repéré à <http://www.saj.gouv.qc.ca/documentation/publications/documents/pol-qc-jeunesse/2015/consultation-pol-jeune-2015.pdf>

Secrétariat à la jeunesse. (2015). Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Repéré à <http://www.saj.gouv.qc.ca/strategie/index.asp>

Secrétariat à la jeunesse. (2012). *Rapport de mi-étape – Stratégie d'action jeunesse – 2009-2014*. Repéré à <http://www.saj.gouv.qc.ca/documentation/publications/documents/pol-qc-jeunesse/2015/consultation-pol-jeune-2015.pdf>

Tremblay, G., Cloutier, R., Antil, T., Bergeron, M.-È. & Lapointe-Goupil, R. (2005). *La santé des hommes au Québec*. Québec : Les Publications du Québec.